

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

**Groupe Scolaire Saint-Corentin
Ecole élémentaire privée Saint-
Corentin
Quimper (29)**

Rapport Technique (RT) de Phase 2

Janvier 2011 – N° 0292119W_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Gaylord GUINTRANGE	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/où à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

L'école élémentaire privée Saint Corentin, référencée 0292119W, fait partie du groupe scolaire St-Corentin qui comprend une école maternelle et une école élémentaire. Elle est située route de Brest, au centre de la ville de Quimper.

Cet établissement est visé par le diagnostic des sols de la démarche nationale « Etablissements sensibles » du fait de sa proximité avec un site inventorié dans la base BASIAS¹ (station-service, BRE2903407).

Cette école accueille environ 200 enfants de 6 à 11 ans en 2010. Le site de l'école élémentaire présente une surface d'environ 2 000 m² et comprend des bâtiments de plain-pied et une cour de récréation goudronnée.

L'étude historique et documentaire réalisée au cours de la phase 1 de la démarche ETS a permis de confirmer la présence d'anciennes activités potentiellement polluantes aux alentours de l'ETS. Il s'agit d'une station-service, située à 30 mètres de l'ETS, et d'une usine à gaz, située à 20 mètres de l'ETS.

Au vu des résultats de la phase 1, il a été recommandé la réalisation d'une phase 2 sur l'école élémentaire afin de caractériser la qualité de l'air précédent le milieu d'exposition des cibles. Au vu du contexte du site, les points de prélèvement retenus sont les **gaz du sol sous la dalle des bâtiments de plain-pied** où se situent des salles de classe en rez-de-chaussée.

Les investigations menées permettent de conclure que la qualité des gaz du sol n'est pas susceptible d'influer sur la qualité de l'air ambiant intérieur respiré sur l'ETS, les concentrations des composés traceurs sont toutes inférieures aux limites de quantification du laboratoire et aux valeurs fils conducteurs définies pour la démarche « établissements sensibles ».

Ainsi, **nous proposons de classer cet ETS en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service